

Demande de subvention 2026

Fonctionnement Clubs Sportifs

Fiche n° 1-1. Présentation du demandeur

Télécharger et lire attentivement la notice avant de remplir ce formulaire
date limite de dépôt : 31/12/2025

1- Identification

Statut juridique du demandeur		Cocher la (ou les) case(s) correspondant à votre demande :	
<input type="radio"/>	Association		
<input type="radio"/>	Autre privé (à préciser) : <div style="background-color: #cccccc; height: 15px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	<input type="radio"/>	Première demande
<input type="radio"/>	Statut public (à préciser) : <div style="background-color: #cccccc; height: 15px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	<input type="radio"/>	Renouvellement d'une demande

Nom

Sigle

Année de création du demandeur ;

Siège social (adresse) :

Téléphone Courriel

Site internet

Numéro Siret 9 chiffres + 5 chiffres

Établissement (adresse de correspondance courriers si différente du siège social) :

Représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom Prénom

Fonction

Téléphone Courriel

Fiche n° 1-2. Présentation de l'association

Contact principal (si différent du représentant légal)

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

Présentation de l'association

2- Subventions reçues l'année précédente

	Subventions reçues au cours de l'année 2025	
	Fonctionnement	Investissement
Union Européenne	€	€
État	€	€
Conseil Régional :	€	€
Conseil Départemental de l'Yonne	€	€
Autre Conseil Départemental	€	€
Structures intercommunales (EPCI)	€	€
Communes	€	€
Autres :	€	€
Total	€	€

Fiche 1-3. Budget prévisionnel de Fonctionnement

Le total des charges doit être égal au total des ressources.

Exercice ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	<input type="text"/> €	70 – Vente de marchandises, prestations	<input type="text"/> €
Prestations de service	<input type="text"/> €	74 – Subventions d'exploitation	<input type="text"/> €
Achats de matières et fournitures	<input type="text"/> €	État	<input type="text"/> €
Autres fournitures	<input type="text"/> €	Europe : <input type="text"/>	<input type="text"/> €
61 – Services extérieurs	<input type="text"/> €	Région : <input type="text"/> préciser	<input type="text"/> €
Locations	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Entretien et réparation	<input type="text"/> €	Département de l'Yonne	<input type="text"/> €
Assurance	<input type="text"/> €	Autre Département : <input type="text"/>	<input type="text"/> €
Documentation	<input type="text"/> €	Intercommunalités EPCI : <input type="text"/>	<input type="text"/> €
62 – Autres services extérieurs	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	<input type="text"/> €	Communes : <input type="text"/>	<input type="text"/> €
Publicité, publication	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Déplacements, missions	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Services bancaires, autres	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
63 – Impôts et taxes	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Impôts et taxes sur rémunérations	<input type="text"/> €	Autres aides publiques: <input type="text"/>	<input type="text"/> €
Autres impôts et taxes	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
64 – Charges de personnel	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Rémunération des personnels	<input type="text"/> €	Aides privées <input type="text"/>	<input type="text"/> €
Charges sociales	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Autres charges de personnel	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
65 – Autres charges de gestion courante	<input type="text"/> €	75 – Autres produits de gestion courante, dont cotisations, dons manuels ou legs	<input type="text"/> €
66 – Charges financières	<input type="text"/> €	76 – Produits financiers	<input type="text"/> €
67 – Charges exceptionnelles	<input type="text"/> €	77 – Produits exceptionnels	<input type="text"/> €
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	<input type="text"/> €	78 – Reprises sur amortissements ou provisions	<input type="text"/> €
		79 – Transferts de charges	<input type="text"/> €
TOTAL DES CHARGES	<input type="text"/> €	TOTAL DES PRODUITS	<input type="text"/> €
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES affectées à l'Action		RESSOURCES PROPRES affectées à l'Action	
Charges fixes de fonctionnement	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Frais financiers	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
Autres	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
TOTAL des charges	<input type="text"/> €	TOTAL des ressources	<input type="text"/> €

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de euros
représente % du total du budget

Fiche n° 2. Déclaration sur l'honneur

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du Conseil Départemental de l'Yonne

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

représentant(e) légal(e) du demandeur

Nom

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal du demandeur, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va la représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- que le demandeur est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- demander une subvention de fonctionnement de €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire du demandeur :

Nom du **titulaire du compte** :

Compte choisi pour le versement de la subvention : **joindre un RIB**

N° IBAN

4 +4 +4 +4 +4 +4 +3 caractères

BIC

Fait le

à

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Annexe au contrat d'engagement républicain liste des engagements

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.